COMAFER

Société Anonyme au capital de F. 250.000

Siège social : 18 rue Marbeuf - 75008 PARIS

Tr de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
23 JUIL. 1997
38691

RCS : PARIS B 398.543.801 94 B 13201

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 MARS 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,
le six mars,
à dix heures,

Les actionnaires de la société COMAFER, société anonyme au capital de 250.000 F, divisé en 2.500 actions de 100 F chacune, dont le siège social est 18 rue Marbeuf - 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, audit siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphan CAUTE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Véronique MONLOUP et Monsieur Denis TROCH, les deux actionnaires présents représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry DAUVERGNE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum du quart des actions composant le capital social requis par la loi.

l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut palablement délibérer.

Monsieur Bruno FABRE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires et du Commissaire aux Comptes :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Administrateur Monsieur Patrick de MALEZIEUX du HAMEL demeurant 16, Quai Alphonse le Gallo - BOULOGNE BILLANCOURT (92), à compter de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1997.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur de MALEZIEUX du HAMEL, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Stéphane CAUTE
Président

Thierry DAUVERGNE
Secrétaire

Véronique MONLOUP
Scrutateur

Denis TROCH
Scrutateur

Patrick de MALEZIEUX du HAMEL
(Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur)

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur